



**RÈGLEMENT DE CONSULTATION  
(RC)**

**MARCHE PASSÉ EN APPEL D'OFFRES OUVERT EN APPLICATION  
DES ARTICLES R2124-1 ET 2, R2161-2 à R2161-5 DU CODE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE**

**POUVOIR ADJUDICATEUR**

**ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE  
DE CAYENNE**

**OBJET DU MARCHÉ**

Guyane (973) – Base Navale De Dégrad des Cannes

**Fourniture, pose et raccordement d'un groupe électrogène  
au profit des Patrouilleurs Antilles Guyane (PAGS)**

**REMISE DES OFFRES**

Date limite de réception : **27/11/2025**  
Heure limite de réception : **12h00 (heure locale)**

## S O M M A I R E

ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC .....	3
1.1. Nom et adresse de l'acheteur public .....	3
1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues .....	3
1.3. Lieu où l'on peut retirer ou demander les documents.....	3
1.4. Type d'acheteur public .....	3
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ .....	3
2.1. Description du marché .....	3
2.2. Etendue du besoin à satisfaire.....	4
2.3. Date limite d'achèvement des prestations .....	4
ARTICLE 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE. ....	4
3.1. Conditions relatives au marché.....	4
3.2. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché .....	4
ARTICLE 4. PROCEDURE .....	5
4.1. Type de procédure .....	5
4.2. Critères utilisés lors de l'attribution du marché.....	5
4.3. Renseignements d'ordre administratifs.....	7
ARTICLE 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS .....	7
5.1. Contenu du dossier de la consultation fournie au candidat.....	7
5.2. Modalités de remise des candidatures et des offres .....	7
5.3. Présentation des offres .....	8
5.4. Visite des lieux .....	9

## ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC.

### **1.1. Nom et adresse de l'acheteur public**

MINARM/SGA/DCSID  
Direction d'Infrastructure de la Défense de Cayenne  
Quartier de la Madeleine  
CS 56019  
97306 CAYENNE Cedex  
N° tél. : 05.94.39.56.75

### **1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Des renseignements administratifs qui ne nécessitent pas une réponse écrite à l'attention de tous les soumissionnaires peuvent être obtenus en téléphonant au :  
Section marchés : Tél : 05.94.39.56.35 / 56.76 / 58 06

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront poser des questions par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) au maximum 6 jours avant la date limite de réception des offres à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Une réponse est alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

### **1.3. Lieu où l'on peut retirer ou demander les documents**

Les candidats pourront retirer le dossier de consultation des entreprises par voie électronique sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

### **1.4. Type d'acheteur public**

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées.

## ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

### **2.1. Description du marché**

#### ***2.1.1. Type de marché***

Le marché est un marché de fournitures courantes et services.

#### ***2.1.2. Marché fractionné***

Sans objet.

#### ***2.1.3. Objet du marché***

Guyane (973) – Base Navale de Dégrad des Cannes – Fourniture, pose et raccordement d'un groupe électrogène au profit des Patrouilleurs Antilles-Guyane (PAGS).

#### ***2.1.4. Lieu d'exécution des travaux***

Guyane (973) – Rémire-Montjoly – Base Navale de Dégrad Des Cannes.

#### ***2.1.5. Nomenclature CPV :***

31121000-0 Groupe électrogène

#### ***2.1.6. Variantes***

Aucune variante aux spécifications du cahier des charges ne sera acceptée.

## **2.2. Etendue du besoin à satisfaire**

### ***2.2.1. Description générale du besoin à satisfaire***

Fourniture, pose et raccordement d'un groupe électrogène au profit des Patrouilleurs Antilles-Guyane (PAGS).

### ***2.2.2. Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement***

Sans objet.

## **2.3. Date limite d'achèvement des prestations**

A titre indicatif, le début des prestations est prévu au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Le délai d'exécution des travaux est de huit (8) mois, comprenant six (6) mois de période de préparation.

## **ARTICLE 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **3.1. Conditions relatives au marché**

#### ***3.1.1. Cautions et garanties demandées***

Sans objet.

#### ***3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement***

A) Prix du marché

Le présent marché sera conclu à prix global forfaitaire.

B) Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement.

C) Règlement des comptes

Le CCAP du présent marché fixe dans son article 1.7 les prix et mode d'évaluation des ouvrages ainsi que les variations des prix et le mode de règlement des comptes.

D) Délais de paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours.

#### ***3.1.3. Forme juridique que pourra revêtir le ou les titulaires.***

Le marché sera attribué à une entreprise générale, soit à un groupement d'entreprises.

En cas de groupement conjoint :

Le mandataire devra être solidaire de ses cotraitants pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur en ce qui concerne l'exécution du marché.

### **3.2. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché**

#### ***3.2.1. Dispositions relatives aux obligations de confidentialité***

Les candidats auront à assurer la conservation des dossiers avec toutes les précautions de confidentialité requises et à le retourner au plus tard à la date fixée pour la remise des offres.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions de l'article 1.2.2 du cahier des clauses administratives particulières de ce marché qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait que les travaux à exécuter se situent dans une enceinte militaire à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence.

## ARTICLE 4. PROCEDURE

### **4.1. Type de procédure**

Le présent marché est passé selon une procédure en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1 et 2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

### **4.2. Critères utilisés lors de l'attribution du marché**

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères pondérés suivants :

- le prix 60 points ;
- la valeur technique 40 points.

#### ***4.2.1. Modalités de notation des critères***

Les offres seront jugées entre elles avec les critères suivants :

- **Notation du critère prix sur 60 points :**
- offre présentant le prix le plus bas : 60 points.
- calcul du nombre de points pour une autre offre :

$$\text{Points} = 60 \times \frac{\text{Montant de l'offre présentant le prix le plus bas}}{\text{Montant de l'offre étudiée}}$$

- **Notation du critère valeur technique (*mémoire technique*) sur 40 points :**

L'ensemble du mémoire technique devra être parfaitement adapté aux prestations à réaliser, les généralités sont à bannir, à l'exception de celles permettant une meilleure compréhension de points particuliers.

Le candidat se cantonnera à fournir dans son mémoire technique uniquement les documents demandés. Tout autre document fourni par le candidat ne sera pas pris en compte dans le jugement de l'offre.

**L'ensemble des éléments de réponse sont à présenter dans un mémoire technique de 20 pages maximum.**

La valeur technique sera notée d'après le mémoire technique à fournir sur 100 points répartis de la façon suivante :

- A. Capacités de l'entreprise (50 *points*) :
  - Les compétences (qualification des personnels, habilitation électrique) (25 *points*)
  - Les références professionnelles / prestations similaires au cours des 3 dernières années (25 *points*)
- B. Qualité de la solution technique (50 *points*) :
  - La qualité et l'adéquation des matériels et matériaux mis en œuvre (20 *points*)
  - La cohérence du planning d'exécution détaillé par tâches, exprimé en mois, semaines, jours, principalement pour les délais d'approvisionnement, phase de fabrication et les épreuves et essais. (30 *points*)

Les compétences (qualification des personnels, habilitation électrique) 25 points	10	Titre d'habilitation électrique des personnels dédiés au chantier
	10	Méthodologie de la sécurité du personnel
	5	CV des personnels dédiés au chantier
Les références professionnelles au cours / prestations similaires des 3 dernières années 25 points	0	Non fournie
	10	Au moins un dossier fourni avec appréciation
	20	Au moins deux dossiers fournis avec appréciation
	25	Au moins trois dossiers fournis avec appréciation
La qualité et l'adéquation des matériels et matériaux mis en œuvre 20 points	10	Provenance des fournitures
	10	Fiches techniques des matériels et matériaux
La cohérence du planning d'exécution détaillé par tâches, exprimé en mois, semaines, jours, principalement pour les délais d'approvisionnement, phase de fabrication et les épreuves et essais. 30 points	10	Planning GANTT à fournir
	10	La période de préparation détaillée dans le planning
	10	Délais d'approvisionnement

Toute offre n'ayant pas obtenu un minimum de cinquante (50) points sur 100 pour le critère "valeur technique" ne participera pas au classement final, et sera éliminée.

#### Notation du critère technique sur 100 points :

- offre présentant le mémoire le mieux noté : NT = 100 points.
- calcul du nombre de points pour un autre mémoire :

$$NT = 100 \times \frac{\text{Valeur technique brute du mémoire étudié}}{\text{Valeur technique brute du mémoire le mieux noté}}$$

NB : valeur technique brute = somme des points obtenus à chaque critère de jugement

#### **4.2.2. Modalités de pondération de la notation**

La note finale NF de chaque soumissionnaire sera calculée selon la formule :

NF = NP + 0,4 x NT, où :

- NP = note obtenue pour le critère prix.
- NT = note obtenue pour le critère valeur technique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle ayant obtenu la note finale la plus élevée.  
Nota : En cas d'égalité arithmétique de la note finale, le critère prix sera prépondérant.

**IMPORTANT :** le mémoire technique justificatif est **indispensable** au jugement de la valeur technique des offres des soumissionnaires. Il constitue une des pièces fondamentales pour l'évaluation des offres, sous peine de rejet de la proposition.

#### **4.3. Renseignements d'ordre administratifs**

##### ***4.4.1. Documents contractuels et documents additionnels***

###### **A) Date limite et conditions d'obtention**

Sans objet.

###### **B) Conditions et mode de paiement des cautions**

Sans objet.

##### ***4.4.2. Date limite de réception des offres***

Les dossiers devront parvenir impérativement avant la date figurant en page de garde du présent règlement de consultation.

##### ***4.4.3. Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées***

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

##### ***4.4.4. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre***

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement. Il est de six (6) mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres figurant en page de garde du présent règlement de consultation.

### **ARTICLE 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

#### **5.1. Contenu du dossier de la consultation fournie au candidat**

Le Dossier de Consultation (DC) est remis gratuitement à chaque candidat et contient les pièces suivantes :

- le Règlement de Consultation (RC) ;
- l'Avis d'Appel à la Concurrence (AAC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
- la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- le DC1 et DC2 ;
- l'attestation sur l'honneur ;
- la fiche de renseignements sur l'entreprise ;
- les plans ;
- le guide de démarrage de SUBCLIC ;
- l'arrêté ministériel du 19 mai 2020 ;
- l'attestation de visite.

#### **5.2. Modalités de remise des candidatures et des offres**

Par voie électronique sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

La copie de sauvegarde doit être déposée à l'adresse suivante :

Direction d'infrastructure de la défense de Cayenne  
Quartier de la Madeleine  
97300 CAYENNE

**Important :** Les candidats ou soumissionnaires sont alertés sur le fait que le site de la plateforme des achats de l'État (PLACE) fait l'objet de dysfonctionnements récurrents depuis plusieurs mois.

Par conséquent, les candidats ou soumissionnaires sont très fortement invités à remettre une copie de sauvegarde (clé USB ou papier) conformément aux dispositions de l'article R 2132-11 dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres et conformément aux modalités de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la copie de sauvegarde.

L'utilisation de cette copie de sauvegarde sera effectuée conformément à l'article 2 - II - 2° de l'arrêté cité précédemment.

**Les candidats et soumissionnaires sont informés qu'en l'absence de copie de sauvegarde et dans le cas où l'offre d'un candidat ou soumissionnaire ne pourrait être ouverte, le représentant du pouvoir adjudicateur sera tenu de l'écartier.**

La copie de sauvegarde peut être déposée en format numérique (clé usb) ou papier à l'adresse suivante :

Direction d'infrastructure de la défense de Cayenne  
Division administration – Section marchés  
Quartier de la Madeleine  
97300 CAYENNE

Ce support numérique ou papier devra alors être placé dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

### **5.3. Présentation des offres**

#### ***5.3.1. Documents à remettre***

L'offre à remettre par chaque soumissionnaire comprendra **obligatoirement 2 dossiers** avec les pièces suivantes :

##### **Dossiers relatifs à la candidature :**

- DC1 et DC2 ou DUME (intégralement renseignés) et les attestations sur l'honneur et renseignements conformes à l'article R 2143-3 du code de la commande publique ;
- un extrait Kbis datant de moins de 3 mois ;
- une attestation URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- une attestation d'assurance civile et décennale ;
- la fiche de renseignement des entreprises ;
- la déclaration sur l'honneur ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire, une copie du jugement.
- l'attestation de visite des lieux ;

Les documents administratifs de la société peuvent être intégrés sur le site des marchés publics.

##### **Dossiers relatifs à l'offre :**

- **un acte d'engagement** et ses annexes : à compléter, dater et signer (si la signature électronique n'est pas possible, il sera signé ultérieurement) par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations sous-traitées et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- **le mémoire technique** prévu à l'article 4.2.1 du présent document ;
- **la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)** : cadre ci-joint à compléter sans modification, datée et signée ;
- une décomposition détaillée de la **DPGF** (document non contractuel mais obligatoire avant la notification) conformément à l'article 9.3 du CCAG ;

##### **sous la forme d'un détail évaluatif comprenant :**

- pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter et le prix de l'unité correspondant et indiquant quels sont, pour les prix d'unité en question, les pourcentages de ces prix correspondant aux frais généraux, aux impôts et taxes et à la marge pour risques et bénéfices, ce dernier pourcentage s'appliquant au total des frais directs, des frais généraux et des impôts et taxes.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Le montant figurant dans l'acte d'engagement sera alors pris en compte. Si l'erreur est conséquente, un courrier sera envoyé au candidat pour confirmer son offre.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La personne représentant le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

**Rappel : le mémoire technique énoncé au paragraphe 4.2.1 du présent règlement de la consultation et nécessaire au jugement de l'offre du candidat conformément aux critères énoncés dans le même paragraphe doit impérativement être présent dans l'offre du candidat sous peine de rejet de celle-ci.**

### **5.3.2. Documents demandés à l'attributaire**

Conformément aux articles R 2143-6 à 10 du code de la commande publique, le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise dans un délai de **10** jours, à compter de la date de réception de la demande de la personne représentant le pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

### **5.3.3. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5.4. Visite des lieux**

La visite est obligatoire. Toute offre ne comportant pas l'attestation de visite des lieux sera classée irrégulière.

Il est demandé de contacter :

Adjudant-chef GAZARD au 05.94.39.58.02 ou 06.94.23.41.99 ou par mail : [maxime.gazard@intradef.gouv.fr](mailto:maxime.gazard@intradef.gouv.fr)

Les candidats se présentent à la visite munis d'une attestation de visite pré-remplie et d'un document d'identité.

A l'issue de la visite, l'attestation sera signée par le référent de l'administration ayant accompagné le candidat.

A Cayenne, le 24, le 1er 2025,  
L'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe Emmanuel RICHARD  
Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne

